

CONSEIL MUNICIPAL  
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2020

Membres présents : 19/19

L'an deux mil vingt, le sept septembre, 19 heures, salle de la mairie étaient réunis sous la présidence de M.Jean-Claude MANDRY, Maire, M.Michel STOCKER, Mme Pascale STIRMEL, M.Eric MULLER mandataire de Mme Isabelle LAGRANGE, Mme Sabine SCHMITT, adjoints au maire, M.Claude KOST, Mme Edith CARL, Mme Véronique KAUFFER, M.Christophe MONNOYER, M.Michel SPITZ, M.Philippe STUMPF, Mme Isabelle WITTEK, Mme Céline BECK, Mme Cynthia RIBEIRO GOMES, M.Auguste MATHIS, Mme Elodie SPITZ, M.Maxime LUTZ et M.Xavier WOLFFER.

\*\*\*\*\*

1) Après approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 ( abstention de Mme Céline BECK, abstente lors de cette réunion), M.le Maire passe à l'ordre du jour.

2)COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BARR

Suite aux explications de M.Jean-Claude MANDRY, Maire,  
le Conseil, à l'unanimité,

- \*désigne MM. Jean-Claude MANDRY et M.Eric MULLER comme membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),
- \* propose MM.Claude KOST et Mme Pascale STIRMEL ( titulaires) et MM.Christophe MONNOYER et M.Xavier WOLFFER (suppléants) pour siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directes (CIID).

3)AFFECTATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE

Après un bref historique du bâtiment, M.le Maire passe la parole à M.Marc-Olivier DIETRICH et à Mme Virginie EBERHARDT, responsables développement foncier auprès de l'opérateur immobilier Alsace Habitat.

D'une manière détaillée, ils présentent l'étude de faisabilité de la transformation du presbytère en logements locatifs aidés. Sous forme de bail emphytéotique de 60 ans, le projet prévoit l'aménagement d'un studio et de 7 logements ( 4xT2, 2xT3 et 1xT4) et la construction de 6 garages pour un montant estimatif de 1.120.000,-€ TTC (2408,-€/m<sup>2</sup>). En réponse aux différentes questions des élus, ils donnent également des précisions concernant le planning prévisionnel, le fonctionnement de la commission d'attribution des appartements et les conditions financières à remplir par les futurs locataires.

Après le départ des intervenants, M.le Maire propose à l'assemblée d'engager ce partenariat pour permettre une réhabilitation dans les règles d'art tout en gardant ce très beau bâtiment dans le patrimoine communal sans le brader. Par ailleurs, vu les qualifications requises, la commune n'est pas en mesure s'assurer la maîtrise d'ouvrage d'une telle opération et n'a pas vocation d'être par la suite gestionnaire immobilier,

Fort de toutes ces explications, le conseil,

- \*donne son accord de principe et autorise M.Jean-Claude MANDRY, Maire a poursuivre ses pourparlers avec Alsace Habitat pour peaufiner le dossier qui devra inclure la réalisation d'au moins quinze places de stationnement (Vote contre de M. Auguste MATHIS qui opte pour la vente),
- \*insiste sur la nécessité de réaliser un plan de circulation dans la rue de l'Eglise incluant des mesures de sécurité aux entrées de l'ancien presbytère et du parc du château.

.....

## INFORMATION

Suite au courrier adressé par le collectif « Le Chaudron des Alternatives » à l'ensemble des conseillers, M.le Maire informe qu'il communiquera toutes les informations concernant le dossier « Amazon » au fil de l'eau.

Ainsi fait le délibéré les jour, mois et an comme ci-dessus.